

Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales: réalisations, défis et voies à suivre

DOCUMENT D'ORIENTATION





Convention sur la diversité biologique

L'Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales

Les forêts sont vitales pour les populations en raison de la myriade de biens et services qu'elles leur procurent, au premier rang desquels produits ligneux, approvisionnement en eau, produits alimentaires, médicaments, valeurs culturelles, régulation du climat, rendements agricoles accrus grâce à la pollinisation et opportunités de loisirs.

Or, tous ces biens et services — et bien d'autres encore – dépendent de la biodiversité. Face à l'essor démographique, il importe plus que jamais de faire un usage durable de cette biodiversité. Sachant que les forêts nourrissent une grande partie de la biodiversité du globe, il est crucial d'augmenter leur surface et de mieux les gérer. Cependant, la superficie mondiale des forêts recule de plus de 4,7 millions d'hectares par $an^{\scriptscriptstyle 1}, essentiellement \, dans \, les \, r\'egions \, tropicales, \, tandis$ que de vastes surfaces de la forêt qui subsiste sont dans

L'Initiative OIBT-CDB de collaboration

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) a été créée en 1986 sous les auspices des Nations Unies. Forte de ses 74 États membres, elle a, au fil de sa longue histoire, favorisé et géré des projets et autres activités visant à encourager la gestion durable des forêts. Par ses projets, l'OIBT soutient la conservation de la biodiversité, ce en accord avec ses diverses lignes

FAO (2020). Évaluation des ressources forestières mondiales 2020.
 Rapport principal. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

directrices qui, élaborées et améliorées au cours du temps par des experts de la biodiversité et de la gestion des forêts, ont été avalisées par les gouvernements².

Signée par 150 dirigeants lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, le Convention sur la diversité biologique (CDB) reconnaît que la biodiversité ne concerne pas uniquement les plantes, animaux et microorganismes ainsi que leurs écosystèmes, mais aussi les populations et leur besoin de disposer d'une sécurité alimentaire, de médicaments, d'un air et d'une eau purs, ainsi que d'un abri et d'un environnement propre et sain. La CDB a trois grands objectifs: la conservation de la biodiversité; l'utilisation durable des éléments qui la composent; et le partage juste et équitable des avantages tirés de l'usage de ses ressources génétiques.

Dans l'optique de la Conférence des Parties (CdP) de la CDB à Nagoya, au Japon, en 2010, l'OIBT et la CDB ont signé un protocole d'accord ayant pour objet d'encourager des activités communes favorisant la conservation tropicales. Les organes directeurs de la CDB et de l'OIBT ont par ailleurs tous deux adopté des décisions se félicitant de la collaboration entre les deux institutions³. C'est sur la base de ces décisions que l'OIBT et la CDB ont lancé, en 2011, l'Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales, qui s'articule autour de quatre objectifs:

- 1) Renforcer dans les forêts de production les capacités locales en matière de conservation de la biodiversité et de remise en état des forêts dégradées et secondaires.
- 2) Améliorer la conservation et la gestion des aires protégées, particulièrement en association avec les aires protégées tampons et la conservation
- 3) Sauvegarder la biodiversité des forêts tropicales lors des interventions forestières, y compris dans les projets liés à la REDD+.
- 4) Améliorer le bien-être des communautés locales et des groupes autochtones à travers la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Avec l'appui des donateurs et en étroite collaboration avec ses partenaires dans les pays producteurs membres de l'OIBT, l'Initiative OIBT-CDB de collaboration identifie, élabore et met en œuvre des projets en vue de réaliser ces objectifs⁴. Ce rapport livre une synthèse des résultats d'un examen technique, mené en 2020, de cette Initiative de collaboration et offre des préconisations pour s'inspirer de ses réalisations.

- Par ex., Directives OIBI-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production; Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical; et Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales.
 Décision X/36 de la CdP à la CDB et décision 6(XLVI) du Conseil international des bois tropicaux.
- 4 L'Initiative OIBT-CDB de collaboration a bénéficié du concou Immarier de plusieurs donateurus, au premier rang desquels figure le Japon. Ont également contribué des fonds aux projets exécutés au titre de l'Initiative les gouvernements de la Belgique, des États-Unis d'Amérique, de la République de Corée et de la Suisse, ainsi que le Secrétariat de la CDB et l'Association japonaise des importateurs de débités (JLIA).



Des résultats extraordinaires

Entre sa création en 2011 et la fin de l'année 2020, l'Initiative OIBT-CDB de collaboration a englobé 16 projets (figure 1 et tableau 1). Ces projets ont été exécutés dans 23 pays tropicaux qui, tous, connaissaient un recul de leur superficie forestière et un appauvrissement de leur biodiversité, alors même qu'ils comptent d'importantes populations tributaires des forêts.

Avec 13 millions \$EU, le budget total de ces 16 projets était modeste, mais il ressort de l'examen technique qu'ils ont néanmoins été une réussite extraordinaire s'agissant d'améliorer les moyens d'existence locaux et la gestion des forêts, de restaurer des forêts dégradées et de conserver la biodiversité. Ces projets ont par ailleurs contribué aux grands processus mondiaux qui ont des implications au niveau des forêts, à savoir les Objectifs d'Aïchi en matière de biodiversité, les Objectifs de développement durable (ODD), les Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OMF) et les objectifs de l'Accord international sur les bois tropicaux (figure 2).

Sur ces 16 projets⁵:

- Cinq ont été exécutés dans des secteurs transfrontières (par ex., le secteur du Triangle d'émeraude partagé entre le Cambodge, la République démocratique populaire lao et la Thaïlande).
- Quatre ont œuvré à améliorer la gestion des forêts dans divers types de réserve (par ex., une réserve de biosphère au Bénin).
- Cinq ont amélioré la gestion de forêts de production (par ex., des mangroves à Fidji).
- · Deux ont amélioré la formation en matière de conservation de la biodiversité et de gestion durable des forêts ciblant des aménagistes forestiers dans des pays d'Afrique subsaharienne et du bassin supérieur de l'Amazone.

Figure 1: Localisation des projets menés dans le cadre de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration



Les pouvoirs publics locaux doivent autant que possible être impliqués dans les projets, et la communication régulière maintenue.

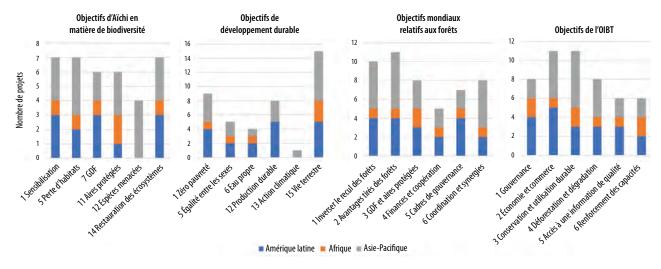
- · Onze ont contribué aux moyens d'existence des communautés vivant dans une aire protégée ou à proximité (par ex., la zone d'influence du volcan Tacaná à la frontière entre le Guatemala et le Mexique).
- Six ont mobilisé des communautés riveraines dans la gestion durable des forêts (par ex., la gestion de la zone tampon riveraine du Parc national de Pulong Tau, en Malaisie).

Au nombre des réalisations spécifiques figurent: l'extension, sur plus de 700 000 ha, de la surface d'une aire protégée de mangrove au Pérou; la dispensation d'un enseignement forestier à plus de 400 forestiers et techniciens en Afrique centrale; la facilitation d'une coopération transfrontière, jusqu'alors difficile, sur la gestion du Triangle d'émeraude entre le Cambodge et la Thaïlande; et la restauration de 130 ha de mangroves à Fidji.



Un chercheur examine un ara dans le cadre d'un projet de conservation à Tambonata, au Pérou, Photo: T. Lostaunau (lauréate d'une bourse de l'OIBT)

Figure 2: Nombre de projets de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration contribuant aux processus mondiaux relatifs aux forêts



⁵ La plupart des projets ayant contribué à plus d'une de ces réalisations, le décompte est en fait supérieur à 16.

Enseignements capitaux dégagés

Les importants enseignements tirés de la mise en œuvre des 16 projets de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration, indiqués ci-dessous, peuvent être immédiatement appliqués à des projets ultérieurs.

Travailler avec les communautés locales

- Tout projet lié à la conservation et à la gestion durable des forêts — en particulier dans les aires protégées et leur zone tampon — devrait se concerter régulièrement avec les communautés locales et les groupes autochtones situés dans la zone d'influence, et permettre leur implication. Les communautés autochtones et autres populations locales doivent pouvoir tirer des avantages de ces projets, de même que leurs droits fonciers et leurs pratiques à caractère traditionnel doivent pouvoir perdurer.
- Un projet conçu pour améliorer les moyens d'existence peut avoir des effets bénéfiques sur les revenus locaux s'il est planifié en concertation avec les communautés concernées. Des indicateurs clairs doivent être fixés pour mesurer l'efficacité d'un projet de ce type s'agissant d'assurer des moyens d'existence à long terme, la durabilité et la conservation de la biodiversité.
- Pour améliorer la gestion des forêts et des paysages, il est essentiel de renforcer les capacités des communautés locales et du personnel des pouvoirs publics, et de les sensibiliser. Les capacités en place chez ces parties prenantes doivent être évaluées avant de développer des programmes de formation et d'organiser des ateliers.

Les communautés autochtones et autres populations locales doivent pouvoir tirer des avantages de ces projets, de même que leurs droits fonciers et leurs pratiques traditionnelles doivent pouvoir perdurer.

 Mettre en place des forêts communautaires constitue, dans les zones tampons des aires protégées, une approche prometteuse de la gestion des terres.
 Afin d'accroître leurs chances de prospérer, ces forêts devraient être établies dans des lieux idoines.
 Il est par exemple peu probable qu'une forêt communautaire créée dans une forêt dégradée soit à moyen terme rémunératrice, ce qui réduira d'autant l'intérêt des communautés à la gérer.

Travailler avec les pouvoirs publics

- Les pouvoirs publics locaux, tous échelons confondus (par ex., municipal, quartiers et provincial), doivent autant que possible être impliqués dans les projets, et la communication régulière maintenue. Un moyen d'y parvenir consiste à inclure des représentants de tous les échelons des pouvoirs publics dans les comités de pilotage des projets.
- Pour assurer le succès d'un projet de conservation et de restauration transfrontière et en pérenniser les acquis dans la durée, il est essentiel d'avoir le soutien politique des pouvoirs publics des pays participants à tous les échelons.
- Les membres du comité de pilotage d'un projet de conservation et de restauration transfrontière doivent inclure tous les organismes compétents au plus haut niveau possible des pouvoirs publics.

Il s'agit là d'une nécessité pour assurer que les pays participants comprennent clairement les engagements nécessaires pour mettre en œuvre les activités d'un projet et obtenir les résultats souhaités.

Améliorer le suivi et les résultats

- Les données obtenues dans le cadre d'un projet doivent faire l'objet d'un examen attentif de la part d'un comité technique créé à cette fin.
- Un projet qui, dans le cadre de son suivi, génère des informations de référence sur la biodiversité, ou qui mène des recherches sur les forêts, retirera des avantages substantiels du fait d'intégrer les connaissances locales dès le stade de sa conception.
- Tout projet doit clairement indiquer ses objectifs en matière de biodiversité et ses contributions au plan stratégique de la CDB relatif à la biodiversité pour l'après-2020, y compris ses acquis escomptés, en utilisant des indicateurs de la biodiversité.
- Un projet doit inclure des indicateurs mesurables pour effectuer le suivi des avancées vers les objectifs, tels que: superficie de forêt en gestion durable; superficie de forêt restaurée; superficie de forêt plantée ou enrichie; superficie d'habitat amélioré pour une espèce donnée; et superficie inventoriée ou faisant l'objet d'un suivi.



Tableau 1: Les 16 projets exécutés au titre de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration, 2011-2020

Numéro de projet		Intitulé abrégé	Pays	Objectifs pertinents de l'Initiative OIBT- CDB de collaboration ^b
1	PD 456/07	Renforcement des capacités pour la gestion durable et la conservation des forêts du bassin du Congo	Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo	1
2	PD 577/10	Gestion du complexe des forêts protégées du Triangle d'émeraude	Cambodge, Thaïlande	2,4
3	PD 601/11	Conservation de l'écosystème de mangrove dans la Réserve de biosphère du nord-ouest du Pérou	Pérou	1,4
4	PD 617/11	Conservation transfrontière de la biodiversité dans le Parc national de Betung Kerihun	Indonésie, Malaisie	1, 2, 3, 4
5	PD 635/12	Gestion de la zone tampon du Parc national de Pulong Tau avec les communautés locales	Malaisie	2,4
6	PD 668/12	Gestion intégrée des ressources naturelles dans la zone d'influence du volcan Tacaná	Guatemala, Mexique	1, 2, 4
7	PD 710/13	Conservation d'une sélection d'espèces indigènes de haute valeur à Sumatra	Indonésie	1
8	PPD 165/12	Réhabilitation et gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018	Bénin	3, 4
9	PP-A/50-296	Renforcement des capacités dans le bassin du Congo pour la gestion durable des forêts et l'emploi d'images satellites	Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Tchad	2
10	PP-A/47-266	Renforcement des capacités des pays membres de l'Organisation du traité de coopération amazonienne en matière de gestion des forêts amazoniennes	Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou, Suriname, Venezuela	1, 3
11	PD 723/13	Conservation transfrontière de la biodiversité dans les Monts-Tanintharyi	Myanmar	2, 4
12	PD 696/13	Restauration et gestion durable des mangroves du delta de la Rewa par les communautés	Fidji	1, 3, 4
13	PD 741/14	Renforcement des capacités en matière de gestion durable des forêts tropicales sclérophylles de la côte nord du Pérou	Pérou	1,4
14	PD 754/14	Restauration et gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 ^a	Bénin	3
15	PD 765/14	Élaboration d'un programme de restauration des paysages forestiers sur la base des lignes directrices de l'OIBT	Guatemala	1
16	PD 777/15	Restauration de la Réserve de biosphère de Cibodas avec la participation des parties prenantes locales	Indonésie	1,4

^a Projet consécutif à l'avant-projet PPD 165/12. ^b Voir la liste des objectifs en page 2.

Fostering change—renewing **Encourager le changement:** reconduite de l'Initiative **OIBT-CDB** de collaboration

En 2021, la CDB a renouvelé son plan d'action stratégique en vue de pérenniser et de conserver la biodiversité du globe à travers son Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 tandis que l'OIBT a adopté son nouveau Plan d'action stratégique pour 2022-2026. Les travaux des deux institutions contribuent à la réalisation des ODD, et plus particulièrement de l'ODD 15 visant à prévenir la dégradation des ressources terrestres et l'appauvrissement de la biodiversité. L'OIBT et la CDB appuient également la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, qui reconnaît la nécessité dans le monde de restaurer les paysages dégradés en vue, entre autres raisons, d'atténuer le changement climatique et de conserver la biodiversité.

En février 2021, l'OIBT et la CDB ont officiellement prorogé leurs travaux communs jusqu'en 2025 par un nouveau protocole d'accord.

L'Initiative OIBT-CDB de collaboration sera en conséquence revue dans le but de poursuivre son engagement de long terme à renforcer la conservation de la biodiversité des forêts tropicales avec la participation directe des parties prenantes locales. L'Initiative OIBT-CDB de collaboration ainsi révisée contribuera également à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 et stimulera l'adhésion aux Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical de l'OIBT, aux Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois ainsi qu'aux Lignes directrices volontaires sur la gestion durable des forêts tropicales de l'OIBT6.

prioritaires proposés dans le cadre de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration:

But d'ensemble proposé

• Renforcer la conservation de la biodiversité des forêts tropicales avec la participation directe des parties prenantes locales, ce en luttant contre les deux principaux facteurs d'appauvrissement de la biodiversité dans les forêts tropicales que sont la déforestation et la dégradation des forêts.

Objectifs proposés

- 1) Renforcer les capacités nationales et locales en matière de conservation de la biodiversité dans les paysages des forêts de production.
- protégées, en particulier dans les zones tampons
- dégradés et déboisés pour accroître la biodiversité

Ci-après figurent le but, les objectifs et les paysages

²⁾ Améliorer la conservation et la gestion des aires et les zones transfrontières.

³⁾ Restaurer et remettre en état les paysages et améliorer la production des forêts.

⁶ Disponibles sur: www.itto.int/fr/guidelines

4) Améliorer le bien-être des communautés locales et des groupes autochtones à travers la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Paysages prioritaires proposés

- 1) Paysages forestiers situés dans des zones transfrontières, qui ont pour finalité la protection ou la production.
- 2) Paysages forestiers en gestion, y compris ceux situés dans des zones tampons jouxtant une aire protégée.
- 3) Paysages forestiers dégradés et forêts secondaires qui revêtent une importance pour les communautés locales et des Peuples autochtones (ou qui le pourraient, s'ils étaient restaurés).
- 4) Surfaces de forêt déterminées comme présentant une valeur significative en termes de conservation ou de culture, mais qui ne bénéficient pas d'une pleine protection juridique, telles que certains sites Ramsar, des réserves de biosphère ou encore des sites du Patrimoine mondial.



Des écoliers sont sensibilisés à l'importance de la biodiversité dans le cadre d'activités appuyées par l'Initiative OIBT-CDB de collaboration (projet PD 577/10 de l'OIBT) en vue de renforcer la gestion transfrontière des forêts du Triangle d'émeraude partagé entre le Cambodge, la République démocratique populaire lao et la Thaïlande. Photo: OIBT/Ministère royal des forêts (Thaïlande)



Politiques en matière de financement, de formulation, de mise en œuvre et de suivi des projets

Depuis le début de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration il y a une décennie, la compréhension des forêts et de leur gestion durable à l'échelle du paysage a considérablement progressé. Les connaissances en la matière se sont en effet enrichies, par exemple en ce qui concerne:

- Les rôles fonctionnels de la biodiversité permettant aux forêts de procurer leurs services écosystémiques, y compris ceux associés au changement climatique et à la prévention des maladies touchant l'humain.
- · L'importance au travers des paysages de leur connexité pour assurer la persistance des populations de flore et de faune.
- L'importance des aménagistes qui réfléchissent à l'échelle du paysage.
- Les possibilités que présentent les modifications d'un paysage et l'appauvrissement de la biodiversité d'accroître le risque de zoonoses.

Tous ces aspects ont des implications s'agissant de réaliser les objectifs de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration.

Financement

Les projets mis en œuvre dans le cadre de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration peuvent offrir des démarches qui complémentent d'autres outils financiers pour transformer les décisions de politique en actions. La communauté environnementale mondiale et les donateurs doivent être sensibilisés à ce potentiel.

Les auteurs d'une proposition de projet soumise en vue de son financement dans le cadre de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration devraient envisager:

- Des options de cofinancement telles que celles de s'associer directement à des projets qui sont en cours dans la zone du projet proposé, mais ne font pas partie de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration.
- L'élaboration de propositions qui peuvent être soumises simultanément à d'autres organismes de financement (par ex., le Fonds mondial pour l'environnement, la Banque mondiale ou le Fonds vert pour le climat) en vue de leur cofinancement.
- La création de synergies avec des opportunités d'un financement national (par ex., les fonds forestiers nationaux).

Orientations en matière de politique

L'examen technique de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration a donné lieu à la formulation des préconisations qui suivent concernant l'élaboration et la mise en œuvre de projets ultérieurs au titre de celle-ci.



Dans le cadre du projet PD 696/13 de l'OIBT, le groupe de femmes de Nasilai a planté 5 000 propagules de palétuviers dans l'estran de leur village à Fidji. Photo: Aporosa Ramulo Livani/Ministère de la foresterie

- Tout projet devrait:
 - Se focaliser sur les solutions à l'échelle d'un paysage forestier, en reconnaissant l'importance de garder un paysage intact pour la biodiversité et les services écosystémiques⁷.
 - Être conçu, en se basant sur la planification spatiale, de manière à fonctionner à de multiples échelons, qui vont d'influer sur les décisions en matière d'utilisations durables des terres à l'échelon local jusqu'à la réforme des objectifs nationaux et régionaux pour réaliser les solutions fondées sur les forêts.
 - Indiquer clairement comment les résultats proposés se rapportent à certains des quatre objectifs de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration, ou à tous.
 - Mettre en place un système robuste de suivi, d'évaluation et d'apprentissage associé à des indicateurs clairs d'ordre quantitatif et se rapportant à sur la biodiversité.
- Un projet devrait être centré sur un paysage au sein duquel il est réalisable de le mettre en œuvre et où les parties prenantes adhèrent aux objectifs et à la méthodologie du projet.

- Un projet devrait être conçu pour être mis en œuvre en accord avec les principes de la gestion durable des forêts, ainsi qu'énoncé dans les diverses lignes directrices de l'OIBT.
- La participation équitable des populations locales devrait être une condition préalable pour tout projet initié dans le cadre de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration.
- Les communautés locales, les Peuples autochtones (le cas échéant) et les femmes devraient être intimement impliqués dans l'élaboration d'un projet, sa mise en œuvre et ses résultats, et le principe du consentement libre, préalable et éclairé devrait être appliqué.
- Un projet devrait inclure des opportunités de moyens d'existence pour les populations riveraines, qui passent par l'utilisation durable de la biodiversité et des chaînes d'approvisionnement vertes. Il devrait également comporter des plans officiels pour suivre les retombées de ces opportunités pour les parties prenantes et leur assurer un tutorat, ce durant la période du projet et une durée maximale de trois ans suivant son achèvement.
- Un projet transfrontière devrait prévoir des dispositions de partage et de planification des tâches, une participation de haut niveau et des accords officiels entre les gouvernements nationaux impliqués.

⁷ Des solutions fondées sur un paysage forestier répondent au rôle des forêts dans la lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation) et à la réalisation des ODD. Elles pourront se focaliser, par exemple, sur les rôles des chaînes d'approvisionnement vertes, la restauration des corridors biologiques, des projets communautaires liés à la REDD+, des dispositifs novateurs de suivi des forêts, et la recherche-développement. Consulter: OIBT (2020) Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical. Série Politique forestière n° 24. Yokohama, Japon.





Organisation internationale des bois tropicaux

International Organizations Center, 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama, 220-0012, Japon Téléphone +81-45-223-1110 Télécopie +81-45-223-1111 Courriel itto@itto.int Site web www.itto.int © ITTO 2022

Photo de couverture: Un gobemouche bleuâtre (*Cyomis unicolor*) perché sur une branche dans la Réserve de biosphère de Cibodas, en Indonésie, site du projet PD 777/15 de l'OIBT. Photo: © Ida Rohaida